

<p><b>BULLETTIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b>          CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)  <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i>          Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles          tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99</p> <p><b>Site internet : <a href="http://www.irceline.be">http://www.irceline.be</a></b></p>	<p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ</p> 
	

## Bulletin d'information du mardi 19 juillet 2016 à 10h00

### Ozone :

- **Aujourd'hui mardi 19 juillet** : *risque de dépassement local du seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup>.*
- **Demain mercredi 20 juillet** : *risque de dépassement global du seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup>.*
- **À partir de jeudi 21 juillet** : *amélioration de la qualité de l'air. Pas de dépassement prévu du seuil d'information de 180 µg/m<sup>3</sup>.*

### PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

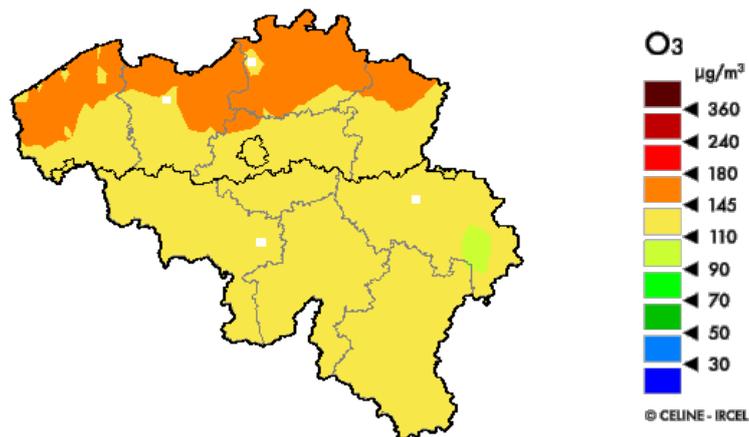
#### Aujourd'hui mardi 19 juillet :

L'ensoleillement sera généreux aujourd'hui et les températures seront très élevées ; celles-ci pourront monter jusqu'à 32°C en Campine.

Ces conditions météorologiques, couplées au vent relativement faible d'origine sud-est, seront à l'origine d'une abondante formation d'ozone.

Le risque de dépassement du seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> sera présent, surtout dans la partie nord du pays, avec des concentrations pouvant atteindre 190 µg/m<sup>3</sup>.

- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 120 et 160 µg/m<sup>3</sup>
- Seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> : **risque de dépassement local, surtout dans le nord du pays.**
- Seuil européen d'alerte de 240 µg/m<sup>3</sup> : pas de risque de dépassement.



Concentrations horaires maximales prévues pour le mardi 19 juillet 2016

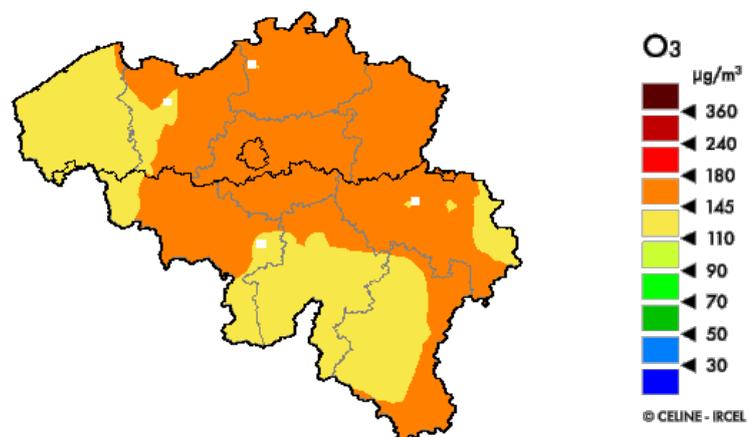
Mercredi 20 juillet :

Mercredi, le temps sera également très chaud avec des maxima pouvant atteindre 34°C en Campine. L'ensoleillement sera abondant en première partie de journée. Durant l'après-midi, la nébulosité augmentera localement avec des risques d'averses orageuses. Le risque d'orage augmentera sur l'ensemble du pays en soirée et durant la nuit.

Ces conditions météorologiques, couplée à l'accumulation des polluants, seront à l'origine de concentrations élevées d'ozone. Le vent sera néanmoins moins faible que mardi, mais de secteur sud-est en première partie de journée.

Le risque de dépassement du seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> est élevé dans l'ensemble du pays, surtout aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.

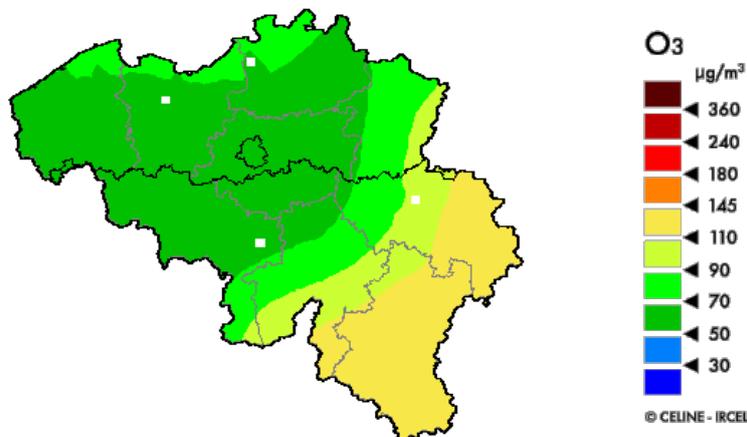
- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 140 et 160 µg/m<sup>3</sup>.
- Seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> : **risque de dépassement sur l'ensemble du pays.**
- Seuil européen d'alerte de 240 µg/m<sup>3</sup> : pas de risque de dépassement.



Concentrations horaires maximales prévues pour le mercredi 20 juillet

À partir du jeudi 21 juillet :

La qualité de l'air s'améliorera à partir de jeudi en raison des orages nocturnes et du temps sensiblement plus frais et variable. Les concentrations maximales d'ozone resteront généralement sous les 150 µg/m<sup>3</sup>.



Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 21 juillet

*N.B. Les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur des modèles. Ces modèles possèdent une incertitude et les concentrations mesurées peuvent donc être différentes (supérieures ou inférieures) aux concentrations prévues.*

#### DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

#### EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

**A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.**

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

#### SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de

120 microgrammes/m<sup>3</sup> plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m<sup>3</sup>) et d'alerte (240 microgrammes/m<sup>3</sup>) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m<sup>3</sup> peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires (**)
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

### MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir [http://www.irceline.be/~celinair/french/pour\\_contre.html](http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html)).

### RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

**Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :**

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

---

(\*\*) La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### **En Région flamande :**

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
  - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
  - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
  - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

### **En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)**

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

**En Région wallonne :** Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

## CONTACTS PRESSE

### **En Région flamande :**

- VMM : Mevrouw Katrien Smet (woordvoerdster) – tel. : GSM 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: mevrouw Ria Vandenreyt (porte-parole) - tél.: 02/553.35.64

### **En Région bruxelloise :**

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

### **En Région wallonne :**

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

### **CELINE :**

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15  
M. Thierry de Vos – tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02
- NL : M. Frans Fierens – tél : 02/227.57.01 – GSM 0494/62.91.40